



République Française

Département de la Somme

**VILLE DE CAMON**

***38 rue Emile Debrie  
Occupation du domaine public***

**Le Maire de la Ville de CAMON,**

**VU** les articles L2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'article R 610-5 du code pénal,

**VU** le Code de la Route, notamment l'article L411-1,

**VU** la demande de la société FLANDRES ENERGIES, sise au Z.A allée des Quarante, 80420 Flixecourt, afin d'occuper la chaussée avec une nacelle,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons durant les travaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Le vendredi 22 septembre 2023, l'entreprise FLANDRES ENERGIE est autorisée à occuper en demie chaussée la voirie devant le 38 rue Emile Debrie à Camon, afin de passer un conduit de fumée à l'aide d'une nacelle.

**ARTICLE 2** : Un périmètre de sécurité sera installé autour du chantier occupant l'espace public.

**ARTICLE 3** : La société FLANDRES ENERGIES sera responsable pour tous les accidents ou incidents pouvant survenir du fait des travaux et de l'entrave créée sur le domaine public.

**ARTICLE 4** : Dès la fin de l'occupation du domaine public, le permissionnaire devra nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages éventuels résultant de l'occupation.

**ARTICLE 5** : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics.

**ARTICLE 6** : La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de Camon, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme, La Police Municipale et tout fonctionnaire de police habilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Somme,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme,
- M. Hubert DUPUIS, adjoint à la voirie de la Ville de Camon,
- La Police Municipale,
- La société FLANDRES ENERGIES.

Fait à CAMON, le 12 septembre 2023

AR n° 2023.09.008

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX

